

La pension comme salaire continué, solution aux impasses dans lesquelles sont aujourd'hui le travail et l'investissement

Bernard Friot

Université Paris Ouest, IDHE

bernard.friot@u-paris10.fr

MSH Lorraine (Institut européen du salariat)

ies-salariat.org

**Il y a deux régimes
antagonistes en répartition, le
salaire continué et le revenu
différé, promu par la réforme**

Les deux systèmes de pensions

- Le salairé continué (un seul pilier, sans capitalisation), majoritaire en Europe, combattu par la réforme
- Les deux piliers de la prévoyance promus par la réforme : la pension publique (revenu différé et revenu minimum garanti) et la pension professionnelle en capitalisation

1. Les deux piliers de la prévoyance

- La doctrine des piliers: Banque mondiale (1994), jurisprudence de la Cour de Justice européenne de Luxembourg (années 1990)
- Norme: le pilier professionnel en capitalisation (concurrence entre prestataires financiers sur le marché européen des capitaux)
- Exception: le pilier public en répartition (binôme de contributivité individuelle et de solidarité nationale)

1. Les deux piliers de la prévoyance : les pensions professionnelles

- Très minoritaire en Europe (12% lorsque la Commission lance en 1990 l'initiative d'une directive « institutions de retraites professionnelles » - IRP)
- Poser comme « norme » ce qui ne représente que 12% des pensions montre qu'il s'agit d'une réforme qui prend à rebours toute l'histoire des régimes de pensions : la directive IRP ne s'impose en 2003 qu'avec difficulté, mais le

1. Les deux piliers de la prévoyance : les pensions publiques

- L'échec de l'épargne professionnelle anglaise à cause d'une pension publique trop faible pousse les réformateurs à préconiser des pensions publiques d'un niveau insuffisant (pour rendre obligatoire l'épargne professionnelle) mais assez élevé pour inciter à l'épargne sur les marchés financiers
- Pensions publique et professionnelle font système: un revenu différé est la condition d'une épargne financière. Combattre la capitalisation au nom du revenu différé est naïf ou mensonger

1. Les deux piliers de la prévoyance : les pensions publiques (bis)

- Le revenu différé est toujours accompagné d'un revenu minimum garanti
- La forme de contributivité du revenu différé (somme des contributions individuelles = somme des prestations individuelles) produit des « riches » et des « pauvres »
- Les riches doivent être solidaires des pauvres, bien sûr... D'où le revenu minimum, au cœur du discours réformateur

1. Les deux piliers de la prévoyance : décryptage du discours réformateur

« l'équité d'un régime en répartition se mesure à l'égalité entre les cotisations et les pensions de chacun »

+ « nous devons assurer une *solidarité nationale* avec les retraités démunis »

= « la capitalisation est un nécessaire complément de la répartition, dont la place doit régresser (stabilité à long

2. Le salaire continué

- La pension est un salaire à vie, pourquoi?
- Le salaire du fonctionnaire est défini par sa qualification personnelle, que la retraite n'éteint pas : sa pension est la continuation à vie de son salaire
- Le salarié du privé n'a pas de qualification personnelle lorsqu'il est actif (la qualification est celle de son emploi, et il la perd lorsqu'il perd son emploi) ; mais avec la pension, calculée sur ses meilleurs salaires, c'est comme si la qualification de ses meilleurs emplois lui était désormais attribuée à vie

Taux de remplacement (salariés de la cohorte 1930 à carrière complète)

source: Echantillon inter-régimes des retraités, 1997

dernier salaire net à temps complet (francs 1997)	Fonction publique civile d'Etat	Privé (CNAV+ARRCO-AGIRC)
Inférieur à 7500	-	100%
7500 à 10 000	-	91%
10000 à 12500	80 %	84%
12500 à 15500	77%	76 %
15500 à 20000	79%	72%
20000 et plus	69%	59%
<i>Ensemble</i>	<i>77%</i>	<i>84%</i>

2. Le salaire continué (bis)

- La pension est la contrepartie de la qualification actuelle du retraité (et non pas de ses cotisations passées)

Ne pas confondre :

- 1. Mode de calcul de la pension (à partir des cotisations passées)
- 2. Financement de la pension (par les cotisations présentes, ou l'achat présent des titres liquidés)
- 3. Fondement de la pension (dans la richesse créée par les pensionnés)

2. Attention aux mots de la pension

- « revenu différé », « équité inter générationnelle » : confusion entre mode de calcul et fondement de la pension (N.B.: « salaire différé » est un oxymore)
- « solidarité intergénérationnelle » : confusion entre financement et fondement de la pension
- « salaire continué » : la pension est l'expression de la qualification actuelle du retraité; la « solidarité salariale » pour l'extension à tous du salaire à vie lié à la qualification personnelle.

2. Avec le salaire continué, le pensionné travaille libéré du marché du travail et de l'emploi

- « L'emploi » est un rapport de travail abstrait propre au capitalisme qui nie les travailleurs comme producteurs (c'est le poste qui est qualifié)
- Le marché du travail réduit des individus sans appartenance à de la force de travail (« demandeurs d'emploi »)
- Des « employeurs » achètent cette force (« emploi »)
- Le profit suppose que producteurs et produits soient transformés en « marchandises » mesurées selon le temps de travail nécessaire à leur production
- Valeur-travail: le travail n'a pas de valeur, il en est la

2. Le pensionné travaille libéré du marché du travail et de l'emploi (bis)

- Parce qu'il a un salaire à vie, irrévocable, le pensionné est libéré de l'emploi et de la valeur-travail: c'est lui qui est qualifié et non pas son emploi
- Si sa pension est proche de son meilleur salaire, si sa qualification est reconnue et s'il a un réseau de pairs vivant, il travaille (comme retraité) et exprime son bonheur au travail
- Le retraité expérimente un rapport au travail libéré de sa forme capitaliste

La réforme tente de remplacer le salaire continué par le revenu différé (modèle suédois)

- Stabilisation à long terme du taux de cotisation : il ne s'agit plus de remplacer le salaire d'un nombre croissant de retraités mais d'affecter à la prévoyance une part stable du revenu
- Indexation sur les prix : maintien du pouvoir d'achat d'un inactif et non participation d'un retraité actif à la croissance (indexation sur les salaires)
- Contributivité entendue comme contrepartie d'une épargne passée et non pas d'une qualification actuelle
- L'âge de la retraite n'a plus de sens politique : arbitrage privé entre travail et loisir et non pas droit

L'équité, une régression en matière de justice

- La pension, contrepartie du travail subordonné passé : « j'ai cotisé, j'ai droit à un revenu différé »
- Marché du travail, emploi, marchandise confortés
- Mineur économique titulaire d'une capacité de gain avec patrimoine lucratif dont il tire un revenu différé pour le hors emploi
- La pension, contrepartie de la qualification actuelle: « j'ai une qualification personnelle, j'ai droit à un salaire à vie »
- Travail libéré de la valeur travail
- Producteur entretenant sa qualification sans besoin de patrimoine lucratif, le binôme rémunération/prévoyance étant dépassé dans le continuum de la qualification

La solidarité nationale, une régression en matière de solidarité

Solidarité nationale

- Naturalisation de la disqualification de travailleurs posés comme « pauvres », « victimes » s'ils ne parviennent pas à conserver leur employabilité

Solidarité salariale

- Promotion de la qualification personnelle, fondatrice d'une solidarité entre égaux: non pas de « prévoyants » vers des « pauvres », mais délibération politique des conditions d'exercice de la qualification

La réforme exacerbe la contradiction qu'elle prétend lever

- Le pillage salarial (dénommé « modération salariale ») cause la spéculation financière et met le travail en péril
- La consommation plus large ne compense plus la souffrance au travail
- Constat de la dégradation des droits salariaux dans des pays de plus en plus riches
- La croyance dans les « Marchés » se heurte au fait que, prospérant de la crise qu'ils ont produites, ils se révèlent clairement être des

**Sur le modèle du salaire
continué, promouvoir la
qualification personnelle pour
tous et la cotisation
économique en réponse à la
nocivité du marché du travail
et des marchés financiers**

Proposer des alternatives pour le travail et l'investissement

- Exaspération devant la nocivité du capitalisme en matière de travail et d'investissement et danger de régressions démocratiques si aucune alternative n'est proposée
- Insuffisance d'une « défense des retraites » qui préconise d'autres solutions au prétendu « problème »
- Une démonstration offensive du salaire continué comme solution révolutionnaire aux impasses du capitalisme
- Révolutionnaire, c'est-à-dire dans le prolongement d'une subversion déjà efficace des deux institutions centrales du capitalisme que sont le marché du travail et le marché financier

L'emploi aujourd'hui : un obstacle au travail

- Au cœur de l'emploi : c'est le poste de travail, et non le travailleur, qui est qualifié
- Marché du travail, force de travail, employeur (bien distinguer d'entrepreneur), marchandise
- L'emploi interdit de travailler ceux qu'il exclut
- L'emploi empêche de « bien travailler » les employés
- Le gâchis du travail vient du plein emploi et non pas de son absence : nous sommes aujourd'hui plus proches du plein emploi que pendant les trente glorieuses.

Du travail pour tous sur le modèle réussi de la pension

- Il faut libérer le travail en supprimant le marché du travail et les employeurs : la retraite l'expérimente à grande échelle avec succès
- Les retraités sont les seuls salariés totalement libérés de l'emploi
- Leur responsabilité est d'inventer les chemins du travail ainsi émancipé
- Et de revendiquer pour tous une qualification personnelle et un salaire irrévocable de 18 ans à la mort
- C'est la solidarité salariale, à opposer à la prétendue solidarité intergénérationnelle.

En finir avec la rhétorique générationnelle

- Invention des vieux (entre la cessation d'activité et l'âge du taux plein) après celle des jeunes, comme réserve de main d'œuvre vulnérable, sur la base d'un mensonge démographique
- Différence entre un actif et un retraité: non pas génération (division des salariés) mais soumission ou non au marché du travail (constitution du salariat avec remplacement de l'emploi par le salaire à vie pour tous)

Vers la qualification personnelle pour tous ?

- Retour sur le bonheur des retraités au travail, qui peut devenir le fait de tous
- Leur qualification personnelle: capacité reconnue, salaire irrévocable, réseau de pairs
- L'étendre à l'ensemble des actifs suppose que l'essentiel des droits liés à l'emploi deviennent des attributs irrévocables des personnes et connaissent une progression de la fin du lycée à la mort.
- Une quatrième dimension est nécessaire : le droit à une institution représentative

Le contenu de la qualification personnelle (1)

- Attestation irrévocable de la maîtrise d'un ensemble de capacités transversales à des métiers appartenant à l'une des 6 ou 7 conventions collectives interprofessionnelles actuellement en débat
- Salaire irrévocable correspondant ; par ex, dans une hiérarchie des qualifications et des salaires de 1 à 4 : premier niveau avec un salaire commençant à 2000 euros par mois, quatrième niveau commençant à 6500 euros et se terminant à 8000

Le contenu de la qualification personnelle (2)

Comme la qualification personnelle ne peut se mettre en oeuvre que dans un collectif de travail en entreprise, deux autres dimensions sont nécessaires :

- Un réseau de pairs pour rester socialisé dans le champ des capacités reconnues (association professionnelle, réseau d'acteurs locaux...) et saisir les opportunités d'entreprises
- Le droit à une institution représentative pour faire valoir ses droits au respect et à la progression de la qualification dans les entreprises et entre deux entreprises.

Emploi, ou salaire à vie?

Donner un sens nouveau au travail

- Le salaire à la qualification à vie, un institution salariale permettant de donner un sens nouveau au travail
- Le travail n'est pas une essence, c'est aujourd'hui la part de l'activité à laquelle est attribuée une valeur par la médiation de la qualification (du poste ou de la personne).
- Le travail est-il la part de notre activité vouée à produire des marchandises pour alimenter le capital (emplois), ou est-ce la part de notre activité qui met en œuvre notre qualification (salaire à vie de la fonction publique et de la

Financer l'investissement selon le modèle réussi de la cotisation sociale (1)

- La cotisation sociale, financement sans accumulation financière d'un engagement massif et de long terme dans la majorité des pays européens
- Des pensions sans épargne meilleures et mieux diffusées que dans les pays ayant donné une place aux fonds de pensions

Financer l'investissement selon le modèle réussi de la cotisation sociale (2)

- Un investisseur est un parasite
- Les titres financiers: un droit de propriété lucrative sur la valeur en train d'être créée par le travail collectif
- Créer une cotisation économique par ponction sur la valeur ajoutée à hauteur de 50% du salaire brut
- Les caisses d'investissement financeront

Conclusion: un scénario possible (1)

- Pension à 60 ans égale à 100% du meilleur salaire (porté au SMIC si inférieur) quelle que soit la durée de cotisation ;
- Hausse des salaires directs et du taux de cotisation patronale pour récupérer sur cinq ans les 10 points de salaire perdus du fait de la décélération des salaires directs et du gel des taux de cotisations patronales ;
- Interdiction de toute hausse de revenu supérieure à la hausse des salaires directs.

Conclusion: un scénario possible (2)

- Attribution d'une qualification personnelle avec salaire à vie en commençant par les entrants (cohorte de 1992 en 2010, de 1993 en 2011...) et mise en place des caisses des salaires par mutualisation des salaires directs : vers l'abolition du marché du travail
- Création d'une cotisation économique (10% du salaire brut en 2010, 20% en 2011, ... 50% en 2014) et mise en place des caisses d'investissement : vers l'abolition du droit de propriété lucrative